

**Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale**  
(RLRQ, c. C-23.1, art. 40 et 71 2<sup>e</sup> al.)

<b>A</b>	<b>Nom :</b>	ARIANE MIGNOLET
<b>B</b>	<b>Fonction :</b>	Commissaire à l'éthique et à la déontologie
<b>C</b>	Nature et source des revenus et avantages totalisant 10 000 \$ et plus, reçus durant les 12 mois précédant la déclaration ou au cours des 12 prochains mois pour une prestation déjà effectuée : <i>art. 40, 2<sup>e</sup> al. 1<sup>o</sup></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revenu de location : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Immeuble résidentiel.</li> </ul> </li> <li>▪ Revenu de conjointe survivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Régie des rentes du Québec;</li> <li>○ Industrielle Alliance.</li> </ul> </li> </ul>
<b>D</b>	Immeuble sur lequel le commissaire détient un intérêt et qui fait l'objet d'un avis d'expropriation : <i>art. 40, 2<sup>e</sup> al. 2<sup>o</sup></i>	Ne s'applique pas.
<b>E</b>	Nature de l'activité professionnelle, commerciale ou industrielle exercée au cours des 12 mois précédant la déclaration, en indiquant pour le compte de qui : <i>art. 40, 2<sup>e</sup> al. 3<sup>o</sup></i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Location d'immeuble à des fins résidentielles, à son propre compte.</li> </ul>
<b>F</b>	Objet et nature de l'avantage reçu ou à recevoir au cours des 12 mois précédant la déclaration ou des 12 mois suivants, dans le cadre d'un marché conclu avec le gouvernement, un ministère ou un organisme public : <i>art. 40, 2<sup>e</sup> al. 4<sup>o</sup></i>	Ne s'applique pas.

<b>G</b>	Renseignements relatifs à tout intérêt faisant l'objet d'une fiducie sans droit de regard ou d'un mandat sans droit de regard : <i>art. 40, 2° al. 5°</i>	Ne s'applique pas.
<b>H</b>	Nom des entreprises, personnes morales, sociétés, associations, successions et fiducies mentionnées dans la déclaration et l'intérêt en cause : <i>art. 40, 2° al. 6°</i>	Outre les renseignements auxquels réfèrent les paragraphes C et E : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Syndicat de copropriété Les Bosquets sur Parc, administratrice.</li> </ul>
<b>I</b>	Autres renseignements : <i>art. 40, 2° al. 7°</i>	Aucun autre renseignement.

<p><b>Bureau du Commissaire à l'éthique et à la déontologie</b></p> <p>(s) Andrée-Anne Bolduc</p>	<p><b>Date</b></p> <p>2019-07-24</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------